

## Infos négos

Alors qu'aucune demande de la partie patronale ne nous a encore été acheminée jusqu'à présent, il a été porté à notre connaissance récemment que le Directeur général lors d'une entrevue avec un journaliste de *La Presse* a évoqué certaines attentes de la Sûreté pour les présentes négociations.

À cet égard des précisions minimales s'imposent. Tout d'abord, la dernière étude actuarielle du régime de retraite nous révèle que la moyenne d'âge de nos membres à l'embauche serait plutôt de 24,5 ans et non 20 et que la moyenne des années de service lors de la retraite se situe à 29 ans de service. Cette réalité est certainement de nature à diminuer l'intérêt d'un argument basé sur un cas extrême supposant une retraite à 45 ans.

En ce qui a trait à l'affirmation voulant qu'un taux important d'absentéisme soulève des questions à la Sûreté, nous entendons cette allégation depuis un certain temps, sans toutefois que l'employeur n'ait pu pour l'instant nous en faire la démonstration, et ce, malgré des demandes répétées à maintes reprises par votre Association d'avoir les chiffres ventilés d'utilisation de la banque de maladie. Souhaitons qu'à l'avenir l'employeur délaisse la place publique afin de discuter de cette problématique alléguée avec transparence avec votre comité de négociation.

Quant au suivi des travaux de négociation, votre comité de négociation désire vous informer que le cahier de demandes syndicales normatives a été formellement déposé aujourd'hui au CPC du 9 décembre. Il est à noter que ce cahier de demandes normatives est disponible sur le site internet de l'APPQ dans la section membre (sous-section *Contrat de travail et régime de retraite*).

À cette occasion, l'APPQ a également procédé au dépôt des pétitions comportant plusieurs milliers de signatures de nos membres relativement aux sujets suivants :

- Pétition relative à l'instauration des horaires hybrides;
- Pétition relative à l'élaboration d'un horaire de travail respectueux de la santé et de la qualité de vie des membres;
- Pétition et avis de motion relativement aux prêts de personnel et les effectifs minimums lors des relèves de patrouille.

Par ailleurs, il a été convenu que des chantiers portant sur différents sujets seront mis en place afin de rendre plus efficace et d'accélérer ainsi le processus de négociation.

Les demandes syndicales comportant une valeur monétaire seront quant à elles déposées après que l'ISQ aura remis aux parties son rapport final intitulé « *Comparaison de la rémunération globale des agents et des sergents de la Sûreté du Québec avec celle des agents et des sergents des services de police du marché des références* », le tout conformément à l'annexe « G » de notre contrat de travail.

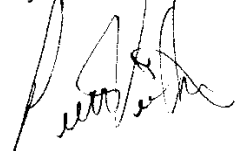
Il est à noter que ce rapport de rémunération globale devrait être déposé d'ici les prochaines semaines, l'ISQ ayant pour ce faire demandé aux parties une prolongation de délai.

De plus, à cette même date, les parties ont convenu d'un calendrier de négociation comportant un nombre important de rencontres afin d'établir un rythme de travail à la hauteur des défis qui les attendent.

Évidemment, votre comité de négociation vous tiendra informés périodiquement du développement de cet important dossier pour votre Association et l'ensemble de ses membres.

\*\*\*\*\*

Syndicalement vôtre,



Pierre Veilleux  
Président

PV/ar/ml